

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| DATE DE CONVOCATION 28/03/2023 | L'an deux mille vingt trois Le 3 avril à 20 h |
| DATE D'AFFICHAGE 28/03/2023 | Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire. |
| ENVOI EN PRÉFECTURE 11 AVR. 2023 | <u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers. |
| NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27 | <u>Absents excusés</u> : |
| PRÉSENTS : 24 | M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif. |
| VOTANTS : 26 | Mme Quesnel. |
| | <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Le Bourgeois |

OBJET : VERSEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Mme Lanfranc de Panthou, maire-adjointe déléguée à la solidarité et l'action sociale, rappelle que le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) géré par le Département, intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement. Plusieurs familles en bénéficient sur Verson.
La commune a la possibilité d'apporter sa contribution financière à ce fonds.

Comme chaque année, il est proposé le versement d'une participation sur la base de 0,17 euros par habitant soit 630 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser une participation de 630 € au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.
- Que cette participation sera mandatée au compte 65 733.
- Que cette participation sera versée sur le compte du Fonds de Solidarité pour le Logement géré par la Caisse d'Allocations Familiales.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN
